



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

► DÉLIBÉRATION N° DEL_122_2024

► **OBJET : Point n° 14 - CRÉATION D'UNE TROISIÈME MICRO FORÊT URBAINE SELON LA MÉTHODE MIYAWAKI PAR LA VILLE DE MÂCON ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE ROTARY CLUB DE MÂCON**

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► EXCUSÉS :

Madame Émilie CLERC donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Nathalie GONCALVES

L'Association du Rotary Club de Mâcon a décidé de poursuivre son partenariat avec la Ville de Mâcon et ses services pour élaborer un 3^{ème} projet de création de micro-forêt urbaine selon la méthode du botaniste japonais Akira MIYAWAKI.

Ce projet comme les précédents consiste à planter une micro-forêt d'une superficie de 280 m² au sein du quartier des Blanchettes sur une partie de la parcelle cadastrée AP 0081 à l'immédiate proximité du groupe scolaire Marcel Pagnol afin de reproduire le fonctionnement d'une forêt naturelle primitive.

Comparées aux forêts traditionnelles, ces micro-forêts ont l'avantage de :

- posséder une biodiversité d'essences locales jusqu'à 30 fois plus dense,
- avoir une croissance 10 fois plus rapide,
- dégager plus d'oxygène et absorber plus de gaz carbonique,

- constituer un réservoir de ressources comestibles pour la faune locale au regard de leur biodiversité,
- contribuer à un effet brise-vent, brise-vue et protection acoustique naturels,
- favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement, ralentir l'érosion des sols,
- agir favorablement sur la qualité de l'air par effet de filtration des particules fines,
- contribuer à faire baisser la température en milieu urbain par le phénomène d'évapotranspiration,
- constituer également des centres de stockage du carbone qu'elles viendront transformer en bois et stocker dans le sol.

La philosophie de MIYAWAKI consiste aussi à impliquer et sensibiliser à l'environnement les populations locales, et en particulier les jeunes, par différentes étapes, de la plantation à l'entretien.

La mise en œuvre de ce projet implique pour l'année 2025 :

- de la part de la Ville de Mâcon, la mise à disposition d'une parcelle foncière référencée, la préparation du terrain pour la plantation et la supervision de la plantation par le service des Espaces Verts ; ce dernier travaillera en étroite collaboration avec le service de la Cohésion Sociale, les enfants des écoles et du PEL voisins étant associés à ce projet afin d'observer l'évolution de la micro-forêt qu'ils auront plantée et de contribuer à son entretien ;
- de la part du Rotary Club de Mâcon, la mise en œuvre de l'action pédagogique et le financement des végétaux à hauteur de 2 500,00 € TTC.

Ce projet pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 2 000,00 € de la part du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, via la subvention « Chèque-arbre 71 – 2025 ». Les éléments du projet éligibles à cette subvention concernent : « la fourniture et la mise en place des végétaux, la préparation du sol, les tuteurs, les paillages naturels [...] ».

La mise en œuvre de ce projet nécessite de conclure une convention de partenariat avec le Rotary Club de Mâcon afin de définir les modalités administratives, techniques et financières de ce projet.

Le coût estimatif de cet aménagement s'élève à 23 440,00 € HT. Pour financer ce projet, la Ville de Mâcon peut être soutenue par le Rotary Club et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ACTION	MONTANT HT	AIDES SOLLICITÉES	MONTANT HT
Création d'une troisième micro forêt urbaine	23 440,00 €	ROTARY CLUB DE MÂCON	2 272,00 €
		CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE – Chèque-arbre 71 pour l'année 2025	2 000,00 €
		VILLE DE MÂCON	19 168,00 €
TOTAL HT	23 440,00 €	TOTAL HT	23 440,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat à intervenir avec le ROTARY CLUB DE MÂCON, jointe en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 05/12/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- d'approuver le projet « création d'une troisième micro forêt urbaine »,

- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le ROTARY CLUB DE MÂCON, telle que jointe en annexe,
- de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre du dispositif « Chèque-arbre 71 » au titre de l'année 2025,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

23 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire